



# Ouverture commerciale, croissance et inégalités

Bercy, le 31 janvier 2017

@DGTresor #EntretiensTresor



« Les Entretiens du Trésor » est une conférence annuelle visant à traiter des enjeux économiques majeurs et des questions politiques qu'ils soulèvent. La Direction Générale du Trésor organise cet événement qui se tient au Ministère de l'Economie et des Finances. Des personnalités académiques, politiques et du monde de l'entreprise sont invitées à échanger et à débattre, devant 400 invités triés sur le volet. La conférence portera cette année sur le thème « Ouverture commerciale, croissance et inégalités ».

La Direction Générale du Trésor est attentive aux récentes évolutions économiques en matière de politique commerciale. Cette problématique suscite de très vifs débats à travers le monde, et ce d'autant plus que les effets de la mondialisation sont de plus en plus difficiles à identifier et à analyser. La conférence visera à alimenter de manière constructive, objective et nouvelle, le débat sur l'ouverture commerciale. Elle permettra de mettre en lumière ses conséquences sur l'accroissement des inégalités et de nourrir les réflexions sur les politiques à entreprendre.

Les Entretiens du Trésor seront organisés autour de trois tables-rondes. La première table-ronde cherchera à analyser les conséquences économiques de l'ouverture commerciale et de la mondialisation. La seconde table-ronde permettra de faire un état des lieux des avancées en matière de politique commerciale, et de proposer des axes de renforcement ou de révision de nos instruments commerciaux. La troisième table-ronde se concentrera sur les questions de gouvernance de la mondialisation au sens large, avec un accent porté sur l'implication de la société civile.

## **Sommaire**

5

**Programme**

6

**Table ronde n°1**

11

**Table ronde n°2**

15

**Table ronde n°3**

19

**Biographie des intervenants**



## Programme

- 8h45 - 8h50** Accueil  
**Odile Renaud-Basso**, Directrice générale du Trésor
- 8h50 - 9h00** Ouverture  
**Michel Sapin**, Ministre de l'Economie et des Finances  
Les tables rondes seront modérées par **Martin Sandbu**, journaliste au Financial Times
- 9h00- 10h10** **Gains de l'échange vs. inégalités : quel diagnostic de l'ouverture commerciale ?**  
**Joseph E. Stiglitz**, Professeur à l'Université de Columbia, Prix Nobel d'économie  
**Roberto Azevêdo**, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce  
**Marie-Ange Debon**, Directrice Générale Adjointe Groupe SUEZ,  
Directrice Générale Division Internationale  
**Branko Milanovic**, Économiste, auteur de "Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization"  
**Philippe Jahshan**, Président de l'ONG Coordination Sud  
**Paul Romer**, Chef économiste, Banque Mondiale
- 10h10 - 11h10** **Les négociations commerciales internationales : nouveaux objectifs, nouvelles modalités ?**  
**Jean-Luc Demarty**, Directeur général du commerce à la Commission européenne  
**Sebastien Jean**, Directeur général du CEPII  
**Yann Delabrière**, Président de Faurecia  
**Pervenche Berès**, Députée européenne  
**Guntram Wolff**, Directeur de l'Institut Bruegel
- 11h10 - 11h30** Pause
- 11h30 - 12h30** **Réforme de la gouvernance de la mondialisation et du commerce international**  
**Philippe Aghion**, Professeur au Collège de France  
**Martin Kaufman**, Directeur adjoint du Département de la stratégie,  
des politiques et d'examen, FMI  
**Juan Manuel Gomez-Robledo**, Ambassadeur du Mexique en France  
**Liina Carr**, Secrétaire confédérale à la Confédération Européenne des Syndicats  
**Hendrik Bourgeois**, Directeur monde pour les affaires européennes  
de General Electric Europe  
**Philippe Martin**, Professeur d'économie internationale à Sciences Po
- 12h30 - 12h45** Clôture  
**Ángel Gurría**, Secrétaire général de l'OCDE

## **Table-ronde n°1**

---

### **Gains de l'échange vs. Inégalités : faut-il encore croire dans l'ouverture commerciale ?**

#### **QUELS SONT LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES OBJECTIFS DE L'OUVERTURE COMMERCIALE ?**

Les différentes théories économiques du commerce international partagent l'idée que le commerce génère à long terme **des gains agrégés** grâce à une meilleure allocation des facteurs de production. Outre les gains économiques liés aux exportations (un quart des salariés français travaille pour une industrie exportatrice), l'accroissement du taux d'ouverture d'un pays de 10% permet notamment d'augmenter la productivité du travail de 1,4 à 9,6%<sup>1</sup>. Il n'est donc pas surprenant d'avoir observé une forte expansion du commerce mondial, accélérée depuis les années 1980 par les progrès en matière de communication et de transport et des politiques commerciales d'ouverture proactive (multiplication par 5 des flux, en volume, entre 1980 et 2015). Dans le même processus, les chaînes de production ont été fragmentées en fonction des avantages comparatifs des différents pays, et les Investissements directs étrangers ont connu la même croissance exponentielle (multiplication par 30 des flux d'IDE entrants sur la même période).

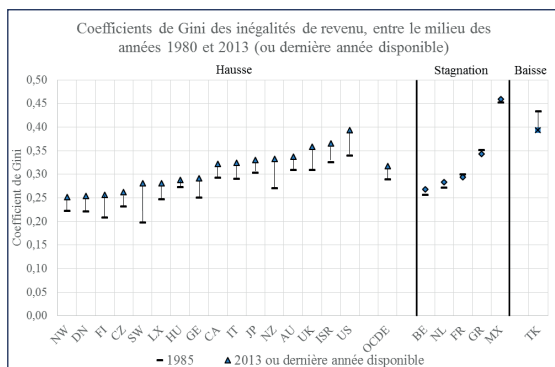
Dans le même temps, plusieurs analyses empiriques<sup>2</sup> ont montré que, même s'ils sont réels et potentiellement importants, **les gains de la mondialisation n'ont pas été équitablement répartis depuis la fin des années 1980**, et que les inégalités se sont creusées au sein de nombreux pays. Dans les pays de l'OCDE, le revenu des 10% les plus riches est 10 fois supérieur à celui des 10% des plus pauvres, alors que l'écart était de 1 à 7 en 1980. En outre, si les inégalités de développement entre les pays ont diminué, le revenu des classes moyennes des pays développés a stagné, comme l'illustre la comparaison de l'évolution des revenus ci-dessous, qui classe les individus par leur niveau de revenu au niveau mondial.

---

1 « *Contribution of trade and investment to increased productivity, growth, jobs and inclusiveness* », OCDE, 2016

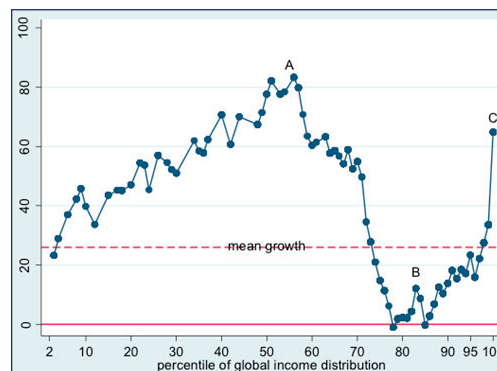
2 « *Trade and Inequality: From Theory to Estimation* », Helpman et al., 2016

### Evolution des inégalités dans les pays de l'OCDE entre 1985 et 2013



Source: OECD (2015), *In it together: why less inequality benefits all*

### Progression des revenus mondiaux (en %) entre 1988 et 2008



Source: "Global inequality: a new approach for the age of globalization", Branko Milanovic, 2016

La forte expansion du commerce mondial a pu jouer un rôle dans l'accroissement des inégalités, auprès d'autres facteurs comme le progrès technique (biaisé en faveur des salariés qualifiés), les évolutions de la fiscalité (moins redistributive) ou des caractéristiques structurelles (rigidités du marché du travail).

**Si le commerce mondial génère des gains agrégés à long terme, il induit aussi des destructions d'emploi qui peuvent être durables et contribuer à la hausse des inégalités :** de la théorie aux études empiriques

Dans la théorie traditionnelle du commerce international (Ricardo 1817), l'ouverture des marchés entre deux pays conduit à des gains économiques pour chacun des deux pays, car chacun se spécialise alors sur la production du bien pour lequel il dispose d'un avantage comparatif. Néanmoins (Heckscher-Ohlin-Samuelson 1933-41), dans le processus de spécialisation au sein d'un pays, les facteurs de production (les salariés) sont affectés de manière très hétérogène. En particulier, la spécialisation des pays développés dans des secteurs où la main d'œuvre qualifiée est fortement demandée, augmente le salaire relatif des qualifiés et diminue le salaire des moins qualifiés, **exacerbant ainsi les inégalités salariales**. En l'absence d'une mobilité internationale du travail ou d'évolution des caractéristiques des salariés (e.g. par la formation), ce mécanisme d'ajustement des salaires est permanent, et non seulement frictionnel.

Plusieurs études empiriques sectorielles confirment que l'ouverture commerciale entraîne un accroissement des inégalités salariales ainsi que des destructions brutes d'emplois (qui deviennent la variable d'ajustement lorsque le marché du travail est rigide) dans les secteurs qui ne constituent pas les avantages comparatifs du pays dans la compétition internationale. Du fait de la taille de son marché, du faible coût de sa main d'œuvre et de son intégration très rapide dans le commerce international<sup>3</sup>, la Chine aurait joué un rôle particulier dans cette relation entre commerce et inégalités. L'analyse d'Autor (2013) montre ainsi que l'accroissement

3 Même si la Chine n'a rejoint l'OMC qu'en 2001, les flux commerciaux en provenance de Chine ont été multipliés par 32 entre 1980 et 2015, alors que les flux commerciaux mondiaux ont seulement été multipliés par 5 sur la période.

de l'exposition du secteur manufacturier américain aux importations chinoises se serait traduit par une baisse durable localisée de l'emploi dans ce secteur (25% des destructions brutes d'emplois dans le secteur manufacturier seraient ainsi expliqués par l'exposition à la concurrence chinoise). En France également, l'emploi dans le secteur manufacturier aurait souffert de la concurrence croissante des importations chinoises. Elle serait responsable de 13% de la destruction brute d'emplois manufacturiers entre 1995 et 2007, soit 90 000 destructions d'emplois locaux (Malgouyres, 2016). Une « courbe en U » illustre l'effet de l'ouverture commerciale, comme pour le progrès technique<sup>4</sup>: les emplois se concentrent aux deux extrémités du spectre de qualification. Les entreprises des pays développés ouvertes au commerce international emploient davantage de travailleurs qualifiés (au détriment des autres qualifications), quand les entreprises plus circonscrites au marché domestique emploient des travailleurs moins qualifiés, ce qui permet à ces derniers d'être relativement immunisés des destructions d'emplois potentielles liées à l'ouverture commerciale. L'effet net de l'ouverture commerciale reste cependant positif sur l'emploi<sup>5</sup>. La répartition des gains au commerce au sein des pays développés en vue de faire bénéficier le plus grand nombre de ces gains réels dépend donc notamment de notre capacité à réallouer efficacement et au plus vite les facteurs de production.

Par ailleurs, les destructions frictionnelles d'emplois dans les pays développés doivent être mises en perspective avec l'effet de l'ouverture commerciale dans les pays en développement, et la « grande convergence » (Baldwin, 2016) de niveau de vie entre pays permis par la mondialisation. Par exemple, l'intégration progressive de la Chine au commerce international entre 1980 et 2010 a permis à près de 500 millions de chinois de sortir de la pauvreté<sup>6</sup> (baisse du taux de pauvreté de 65% à 10% entre 1980 et 2010).

### LE PROGRÈS TECHNOLOGIQUE JOUE UN RÔLE CENTRAL DANS L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

De nombreuses études macroéconomiques récentes suggèrent que le creusement des inégalités de revenus s'expliquerait principalement par le progrès technologique dans les pays avancés et dans une moindre mesure par les échanges commerciaux. Le FMI<sup>7</sup> montre par exemple que le progrès technique contribuerait majoritairement à l'augmentation des inégalités de salaires (+0,74%) quand la mondialisation ne porterait qu'une faible part de responsabilité (+0,08%), cf. figure ci-dessous. Toutefois, il est difficile d'isoler les purs effets du progrès technologique de ceux du commerce. Le commerce stimule le progrès technologique et la diffusion des innovations, notamment via la concurrence induite<sup>8</sup>.

4 « *Skill-biased heterogeneous firms, trade liberalization and the skill premium* », Harrigan et al., 2015

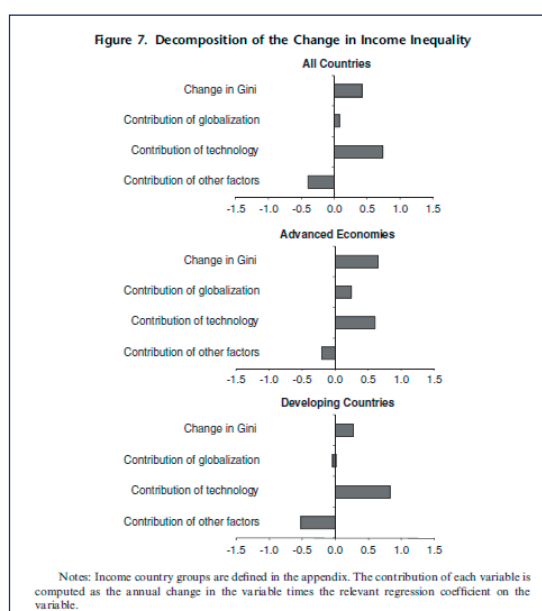
5 Les destructions brutes sont plus que compensées par des créations d'emplois de la part des entreprises les plus productives. Les destructions d'emplois associées à une mesure de libéralisation commerciale atteindraient leur paroxysme au bout de six ans, et tendraient à se résorber dans les dix années suivantes. Cf. « *Trade liberalization and inequality: a dynamic model with firm and worker heterogeneity* », Bellon, 2016

6 Source: Banque Mondiale. <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/CHN>

7 « *Rising income inequality: technology, or trade and financial globalization?* », Jaumotte et al., 2013

8 « Cours au collège de France, commerce et innovation », Aghion, 2016





## LES INÉGALITÉS SONT DURABLES ET ELLES AURAIENT UN EFFET NÉGATIF SUR LA CROISSANCE

Les destructions d'emplois et les inégalités associées à une ouverture commerciale peuvent être durables (David Autor évoque une décennie). En outre, des travaux récents comme ceux de Melitz<sup>9</sup> et de Helpman<sup>10</sup> analysent un mécanisme darwinien *in fine* bénéfique à l'œuvre dans l'ouverture commerciale : si, pour un degré moyen d'ouverture commerciale, les inégalités se creusent et les salariés peu qualifiés sont négativement affectés, lorsque le degré d'ouverture est suffisamment important, les entreprises les moins productives sont forcées de sortir du marché, en détruisant alors les emplois les moins bien rémunérés, emplois qui seront réalloués vers les entreprises plus rémunératrices.

Les inégalités induites, même si elles sont de court terme, ont en outre un coût significatif sur le bien-être agrégé. Selon certaines estimations, elles représenteraient en moyenne un manque à gagner de l'ouverture commerciale de l'ordre de 20%<sup>11</sup> en prenant en compte les effets distortifs des mécanismes de redistribution, même si l'impact est hétérogène selon les caractéristiques de la société et de l'existence de filets de sécurités sociaux.

9 « *The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity* », Melitz, 2003

10 « *Growth, Trade, and Inequality* », Helpman et al., 2016

11 « *Globalization, Inequality and Welfare* », Antras, 2016

### QUESTIONS À DÉBATTRE

- Dans quelle mesure pensez-vous que l'ouverture commerciale a contribué au creusement des inégalités de revenus observé au sein de la plupart des pays avancés, et comment comparer l'amplitude de ce phénomène aux gains agrégés de l'ouverture commerciale ?
- Comment évaluez-vous le risque que des politiques protectionnistes réduisent l'ouverture commerciale et quel serait l'impact de cette évolution sur la croissance ?
- Comment mieux répartir les gains associés à la mondialisation et comment atténuer les effets des chocs commerciaux brutaux ?
- Faut-il privilégier des dispositifs spécifiques ciblant les perdants de la mondialisation, ou améliorer de manière indiscriminée la protection sociale et la formation ?

## **Table-ronde n°2**

---

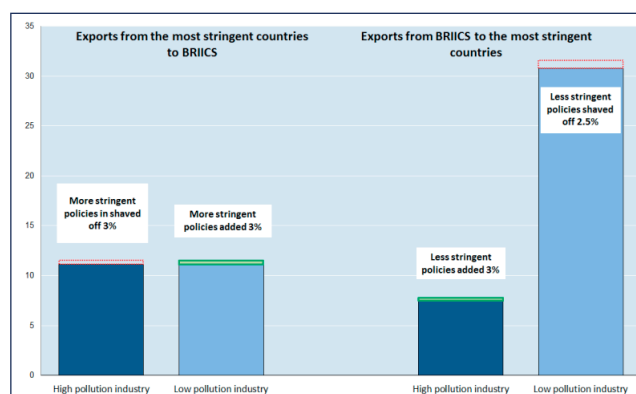
### **Les négociations commerciales internationales Nouveaux objectifs, nouvelles modalités ?**

La difficulté et la contestation croissante autour des accords commerciaux poussent à repenser les contours de l'ouverture commerciale : quels marchés ouvrir, quelles règles internationales imposer par le biais de ces accords ? Les entraves au commerce sont de moins en moins de nature tarifaire tandis que les barrières non tarifaires se multiplient (le nombre de mesures restrictives des pays du G20 notifiées à l'OMC a cru de 10% entre 2015 et 2016). Le secteur des services, dont l'expansion dans tous les pays est soutenue par les mutations technologiques, dispose actuellement d'une moindre ouverture relative au commerce international que les secteurs des biens industriels et agricoles. Faut-il promouvoir le commerce international des services, et de quelle manière, sachant que l'accès au marché n'est pas contrôlable aussi facilement que pour le commerce des biens par des droits de douane ? De nouvelles questions de régulation sont aussi soulevées par le commerce international des services, par exemple dans le domaine numérique où la libre circulation des données pose la question de la protection des données personnelles. Les accords commerciaux de nouvelle génération cherchent à étendre leur champ également au domaine social et environnemental, afin de convenir de règles communes et de lutter ainsi contre le *dumping* au sens large. Sur ces derniers aspects, les accords commerciaux peuvent être eux-mêmes la solution aux externalités négatives que l'ouverture commerciale est susceptible d'induire. Ainsi, si ces accords contenaient des dispositions contraignantes de coopération fiscale, les partenaires commerciaux signataires auraient plus de facilité à mettre en œuvre des politiques fiscales redistributives ciblées sur la compensation des perdants de l'ouverture commerciale. De manière similaire, si l'ouverture commerciale augmente les flux commerciaux et l'empreinte environnementale associée, une ouverture commerciale ciblée sur les biens « à moindre impact environnemental » peut inciter la production de ce type de biens, et diriger ainsi le progrès technologique.

### **RAPPORTS ENTRE OUVERTURE COMMERCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, QUELLE RÉALITÉ ?**

L'ouverture commerciale et l'adoption de disciplines communes sont souvent perçues comme un risque de nivellement par le bas des normes relatives au développement durable. Selon ces objections, les normes environnementales nuisent à la compétitivité des entreprises et favoriseraient, dans le commerce mondial, les entreprises qui s'en exonèrent.

### Effets des normes environnementales sur les flux d'exportations (en valeur ajoutée) (1995-2008)



Source : OCDE 2016

Néanmoins, les normes environnementales ne semblent affecter qu'à la marge la valeur ajoutée générée par les exportations. Les exportations des pays les plus rigoureux en matière environnementale vers les pays émergents permettraient même d'accroître la valeur ajoutée de ces exportations pour les biens les moins polluants.

La sensibilité des consommateurs aux normes sanitaires est également particulièrement prégnante. Arbitrer sur ces normes au niveau supranational alimente les craintes sur la réduction des protections en la matière et la moindre capacité des Etats à réguler dans ce domaine.

### QUEL APPROFONDISSEMENT DES ACCORDS COMMERCIAUX « DE NOUVELLE GÉNÉRATION » ?

L'approfondissement du démantèlement tarifaire n'est peut-être plus le plus grand gisement de croissance, à l'heure où les droits de douane sont en moyenne seulement autour de 5% (alors qu'il était de 60% dans les années 30), les mesures non tarifaires étant estimées comme équivalent à des droits de douane *ad valorem* de 20% ; les disciplines et la coopération réglementaire semblent plus prioritaires pour renforcer un *level playing field*. En outre, l'approfondissement des accords commerciaux « de nouvelle génération » pourrait atténuer certains des effets dommageables de l'ouverture commerciale. La contribution des accords de libre-échange à la diffusion des objectifs de développement durable et des normes sociales élevées pourrait être accrue par un renforcement du contenu des accords commerciaux. Ainsi la question de la soumission au règlement des différends des accords des chapitres sur le développement durable et les normes sociales pourrait se poser. Les différentes dispositions assurant une concurrence équitable (clause de non-abaissement des standards sociaux et environnementaux à des fins commerciales ou d'investissement, engagement à améliorer les niveaux de protection) pourraient devenir contraignantes.

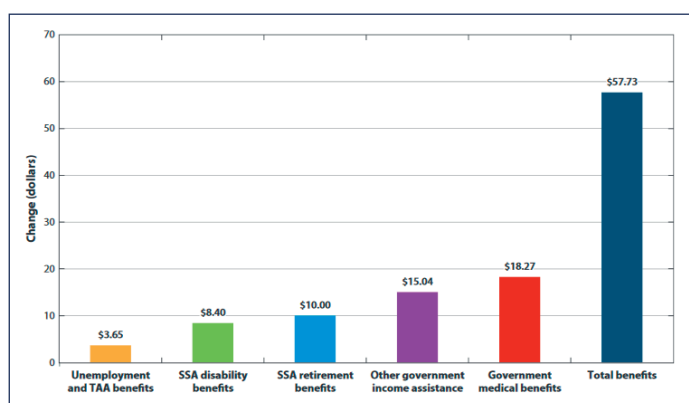
D'autres chantiers permettant de renforcer le caractère coopératif et redistributif de nos accords, pourraient être envisagés, par exemple dans le domaine fiscal. Du fait de l'abaissement significatif

des droits de douanes et de la concurrence accrue qui en résulte, la tentation de se livrer à une concurrence fiscale entre Etats ayant signé un accord de libre-échange peut être forte. Pour lutter contre ce risque, un chapitre de coopération fiscale pourrait être introduit. Il permettrait d'éviter une course à la réduction des impôts, qui risquerait par ailleurs de freiner les capacités de conduite de politiques sociales ambitieuses, nécessaires à la réduction des inégalités induites par l'ouverture commerciale.

### QUELS OUTILS ADAPTÉS POUR UNE RÉPARTITION PLUS JUSTE DES GAINS DE L'OUVERTURE COMMERCIALE ?

Malgré l'intérêt économique avéré à l'ouverture commerciale, des réflexions sur les politiques redistributives associées doivent être menées. Les outils pour pallier les destructions d'emplois dans les secteurs exposés à la mondialisation semblent insuffisants. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation dont le montant annuel fixé pour 2014-2020 à 150 millions d'euros, et dont le but est le financement de la formation pour les personnes ayant perdu leur emploi, est 10 fois moins doté que son équivalent américain, le TAA (*Trade Adjustment Assistance*), dont l'efficacité est elle-même contestée. Les mécanismes automatiques de compensation par l'Etat joueraient un rôle prédominant dans le dédommagement des travailleurs touchés par l'ouverture commerciale. La politique de formation permise par le TAA serait mineure (seulement 6% du montant d'indemnisation totale).

Effets sur les transferts publics de l'accroissement de 1 000 \$ des importations chinoises par employé aux Etats-Unis (1990-2007)



Source : David Autor 2016

Ces politiques proactives de formation mériteraient pourtant d'être renforcées. Elles seraient plus adaptées à la réinsertion des travailleurs dans des secteurs plus productifs. Plus généralement, la question se pose de privilégier des politiques domestiques ciblées sur les perdants du commerce, ou d'accroître plus globalement le niveau de protection sociale et l'ambition des politiques de formation pour faire face à la fois aux défis posés par les chocs commerciaux et technologiques.

#### **QUELS AXES POUR LA REFONTE DE NOS ACCORDS COMMERCIAUX ?**

- Comme s'assurer que le commerce serve les intérêts du développement durable ?
- Quelles modalités de négociations et quels types d'accords privilégier pour maximiser l'efficacité de la politique commerciale ?
- Du fait de l'extension du champ des accords, ne risque-t-on pas d'assigner des objectifs trop ambitieux à notre politique commerciale ?

## Table-ronde n°3

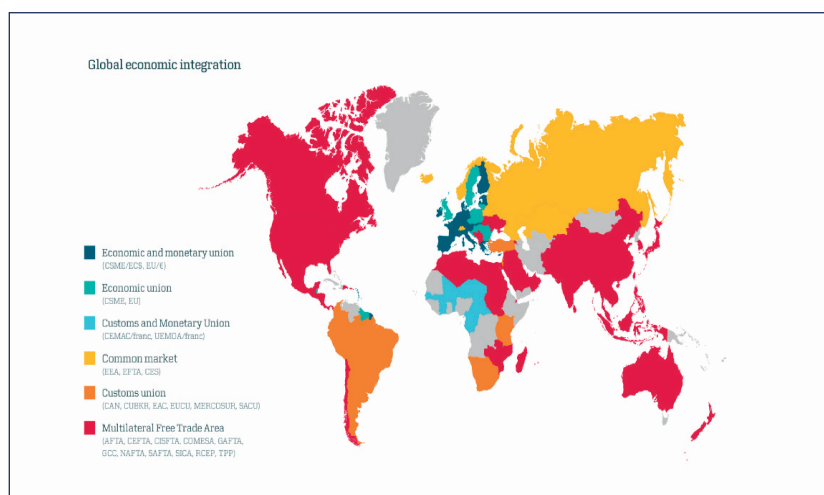
### Quelle gouvernance pour le commerce international et la mondialisation ?

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) demeure l'épicentre du système commercial multilatéral, tant pour la négociation de nouvelles règles que pour s'assurer du respect des règles déjà agréées.

Avec les difficultés rencontrées par les négociations du « cycle de Doha », initié en 2001 par les membres de l'OMC, l'approche multilatérale a pu être considérée comme moins efficace, en dépit d'avancées réelles obtenues aux deux dernières conférences ministérielles de l'OMC (Bali en 2013 et Nairobi en 2015) en faveur de disciplines plus contraignantes entre les partenaires commerciaux. Les pays membres de l'OMC se sont donc engagés parallèlement dans des négociations commerciales plurilatérales et bilatérales. Cette évolution a permis de continuer à approfondir l'ouverture commerciale et à ajuster les règles du commerce international aux nouvelles réalités de l'économie mondiale, mais elle a aussi conduit à une fragmentation et à une moindre lisibilité de ces règles.

#### QUEL NIVEAU DE NÉGOCIATION : RÉGIONALISME ET PLURILATÉRALISME CONTRE MULTILATÉRALISME ?

Les accords économiques régionaux prospèrent depuis une vingtaine d'années. En 2016, on comptait ainsi 625 accords commerciaux régionaux notifiés à l'OMC. Ils sont devenus aujourd'hui un véhicule de négociation privilégié par les Etats membres de l'OMC pour l'accès aux marchés.



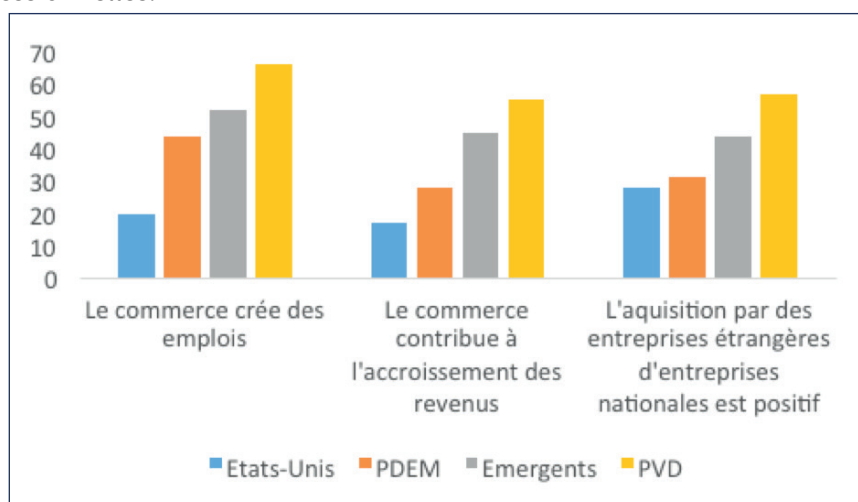
Source : Maersk, 2016

Par le nombre de ses membres (165) et sa capacité à imposer des règles communes à la quasi-totalité du commerce mondial, l'OMC reste l'institution incontournable de régulation du commerce mondial. L'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a établi une légitimité incontestée pour faire respecter les règles du commerce mondial. Par ailleurs, la négociation de nouvelles disciplines qui seront nécessaires à l'encadrement du commerce doit se faire autant que possible à l'OMC pour éviter une fragmentation des règles du commerce. L'adoption de règles communes est d'autant plus essentielle que l'accès au commerce internationale de puissances émergentes non régies par les mêmes règles économiques sur le plan domestique que les pays développés bouleverse le *level playing field* commercial.

Enfin, que ce soit sur le volet « règles » ou sur le volet « accès au marché », l'OMC peut également être le lieu de négociations plurilatérales sectorielles (e.g. la négociation sur le commerce des services TISA, celle sur l'accès au marché des biens environnementaux EGA) lorsque tous les Etats membres de l'organisation ne sont pas prêts à avancer au même rythme.

### LA DÉFIANCE VIS-À-VIS DE L'OUVERTURE COMMERCIALE : DÉFICIT DE PÉDAGOGIE OU TENDANCE DE FOND ?

Cette multiplication des accords commerciaux va de pair avec une moindre lisibilité et compréhension par la société civile de l'objectif de ces négociations. Les gains supposés du libre-échange sont de plus en plus mis en doute, dans tous les pays et toutes les catégories socio-professionnelles.

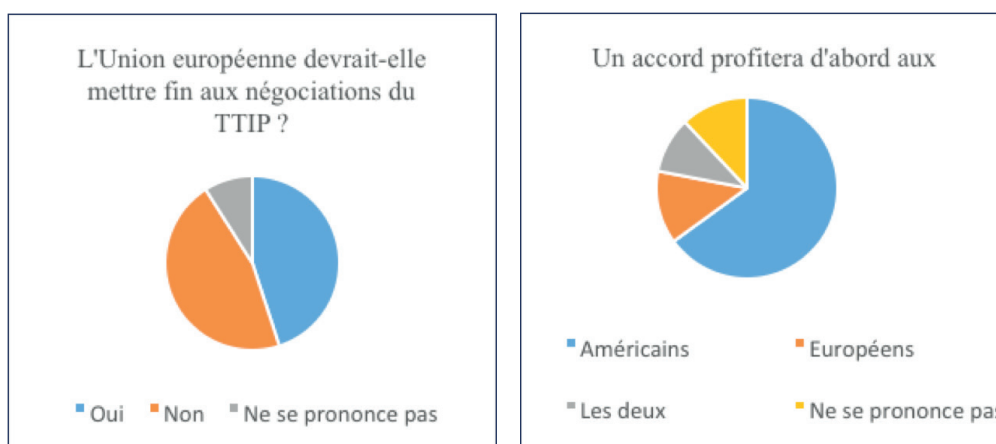


Source : Pew Research Center, 2014

Dans les pays développés notamment, seuls 44% considèrent que le commerce est générateur d'emplois et 28% estiment qu'il permet un accroissement des revenus. Les doutes vis-à-vis du libre-échange comme « jeu à somme positive » sont croissants, car peu visible dans la vie quotidienne. Lors des négociations du TTIP entre l'Union européenne et les Etats-Unis, l'opinion publique s'est montrée méfiante sur ses bienfaits.



Sondage réalisé en Allemagne à l'occasion des négociations sur le traité transatlantique



Source : Forsa/Stern, 7 septembre 2016

Ces négociations sont de plus en plus perçues comme opaques et servant les intérêts d'une frange minoritaire de la population (par le biais des multinationales, qui en effet sont celles qui bénéficient le plus de l'ouverture commerciale selon le modèle de Melitz (2003)). La question d'une transparence accrue de la part des négociateurs commerciaux paraît d'autant plus urgente dans ce contexte. Les différentes parties prenantes à l'accord devraient être davantage impliquées, tant la société civile dans son ensemble (ONG, professionnels) que les parlements nationaux dans le contexte particulier de la politique commerciale de l'UE.

**QUEL AVENIR POUR LE MULTILATÉRALISME ET LA GOUVERNANCE MONDIALE DU COMMERCE ?**

- Comment articuler plurilatéralisme et multilatéralisme ?
- Comment faire pour revigorer les instances multilatérales qui restent les plus efficaces et les plus légitimes pour la régulation du commerce mondial ?
- Quels nouveaux modes d'échanges et quelle gouvernance de la négociation commerciale peut-on envisager pour permettre à toutes les parties concernées par l'ouverture commerciale de contribuer au débat de manière lucide et constructive ?



# Biographies des intervenants

---

## Ouverture

---



### **Odile Renaud-Basso** Directrice générale du Trésor

---

Conseiller maître à la Cour des Comptes, Odile Renaud-Basso est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'ENA (1990, Promotion Jean Monnet). Après avoir débuté sa carrière en tant qu'auditeur à la Cour des Comptes (1990-1994), Odile Renaud-Basso rejoint la direction du Trésor où elle occupera de 1994 à 2005 des fonctions en relation avec les problématiques internationales, industrielles et financières. Elle est nommée en 2005 Directrice à la Direction des Affaires économiques et financières (DG Ecf) de la Commission européenne et poursuit sa carrière dans les sphères européennes en devenant en 2010 chef de cabinet adjoint du Président du Conseil Européen.

En mai 2012, elle rejoint Matignon en qualité de Directrice adjointe du cabinet du Premier ministre. Puis en septembre 2013, elle occupe le poste de Directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts, Directrice des Fonds d'Épargne. Le 30 juin 2016, Odile Renaud-Basso est nommée Directrice générale du Trésor.



**Michel Sapin**  
Ministre de l'Économie et des Finances

---

Michel Sapin, né le 9 avril 1952 à Boulogne-Billancourt, est ministre de l'Économie et des Finances depuis août 2016. Ancien élève de l'ENA et membre du Parti socialiste, il a été maire d'Argenton-sur-Creuse, député de l'Indre et des Hauts-de-Seine, ministre délégué auprès du ministre de la Justice (1991 - 1992), ministre de l'Économie et des Finances (1992 - 1993), ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (2000 - 2002), ministre du Travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social (2012 - 2014) et ministre des Finances et des Comptes publics (2014-2016). Il a aussi été président du Conseil régional du Centre de 1998 à 2000, puis de 2004 à 2007.

## **Modérateur des tables rondes**

---



**Martin Sandbu**  
Journaliste au Financial Times

---

Martin Sandbu écrit sur l'économie pour le Financial Times depuis 2009, qu'il a rejoint en tant qu'Editorialiste économique. Il écrit maintenant le Free Lunch du FT. Avant de rejoindre le FT, il a travaillé dans le milieu universitaire et le conseil en politique publique. Il a enseigné et fait des recherches à Harvard, Columbia et à la Wharton School, il a également conseillé des gouvernements ainsi que des ONG sur les ressources naturelles et le développement économique. Il est l'auteur de deux livres, l'un sur l'éthique des affaires et l'autre sur la zone euro. Il est diplômé d'Oxford et de Harvard.

## Intervenants de la première table ronde

---



### Joseph Stiglitz

Professeur à l'Université de Columbia,  
Prix Nobel d'Économie

---

Économiste américain, le Professeur Stiglitz enseigne à l'université Columbia. Il est coprésident du Groupe d'experts de haut niveau sur la mesure des performances économiques et du progrès social à l'OCDE et économiste en chef du Roosevelt Institute. Lauréat du prix Nobel d'économie en 2001, il a également reçu la médaille John Bates Clark en 1979. Par ailleurs, il a été premier vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale et membre et président du Council of Economic Advisers (chargé de conseiller le président des États-Unis d'Amérique). En 2000, il a fondé l'Initiative for Policy Dialogue, un groupe de réflexion sur le développement international établi à l'université Columbia. Il fait partie du corps enseignant de l'université depuis 2001, en tant que professeur (la plus haute distinction de cette université) depuis 2003. Sur la base du nombre de citations scientifiques, il se place aujourd'hui au quatrième rang des économistes les plus influents. En 2011, Time Magazine le nomme parmi les 100 personnalités mondiales les plus influentes. Célèbre pour ses travaux innovants sur l'asymétrie d'information, le Professeur Stiglitz met l'accent sur la répartition des revenus, la gestion des risques en gestion d'actifs, la gouvernance d'entreprise et le commerce international. Il a publié de nombreux ouvrages, dont plusieurs à grand succès. Ses derniers titres parus sont *L'euro, comment une devise commune menace l'avenir de l'Europe*, *Rewriting the rules of the American economy: an agenda for growth and shared prosperity* (non traduit en français) et *La grande fracture – les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire pour les changer*.



## **Roberto Azevêdo**

Directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce

---

Roberto Azevêdo est le sixième Directeur général de l'OMC. Sa nomination a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2013, et ce, pour un mandat de quatre ans.

Pendant son mandat de Directeur général, M. l'Ambassadeur Azevêdo a supervisé la tenue de deux Conférences ministérielles de l'OMC couronnées de succès – à Bali en 2013 et à Nairobi en 2015 – qui ont débouché sur plusieurs résultats importants

pour la croissance et le développement.

L'ensemble de résultats obtenu à Bali contenait plusieurs décisions sur les questions relatives à l'agriculture, le soutien en faveur des pays les moins avancés et l'Accord sur la facilitation des échanges, premier accord multilatéral conclu par l'OMC.

Le paquet de Nairobi contenait des décisions visant à aider les pays les moins avancés à s'intégrer dans l'économie mondiale, plusieurs mesures spécifiques relatives au coton et, dans le domaine de l'agriculture, un ensemble de décisions concernant un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement Membres, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et la concurrence à l'exportation. La décision adoptée sur ce dernier point, qui prévoit l'élimination des subventions à l'exportation pour les produits agricoles, constitue la plus vaste réforme du commerce de ces produits depuis la création de l'OMC en 1995. La Conférence de Nairobi a également permis de conclure les négociations sur l'Expansion de l'Accord sur les technologies de l'information, qui vise à supprimer les droits de douane pour divers produits dans ce secteur.

Pendant son mandat, M. l'Ambassadeur Azevêdo a privilégié les efforts visant à accroître la capacité commerciale des pays en développement et des pays les moins avancés. Parallèlement aux progrès accomplis dans les négociations, il a organisé le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce en 2015, soutenu la prorogation du Programme du Cadre intégré renforcé pour une deuxième phase, laquelle a débuté en janvier 2016, et créé le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, qui permet aux pays en développement et aux pays les moins avancés d'obtenir le soutien dont ils ont besoin pour mettre en œuvre l'Accord.

En tant que Directeur général, M. l'Ambassadeur Azevêdo a également supervisé l'élargissement de la communauté des Membres de l'OMC, avec l'accession du Yémen, des Seychelles, du Kazakhstan, du Libéria et de l'Afghanistan. En outre, il s'est employé à renforcer le Secrétariat de l'OMC en mettant en place une série de réformes destinées à améliorer les services fournis aux Membres de l'Organisation (tout en respectant les objectifs budgétaires fixés par les Membres), y compris en allouant davantage de ressources au système de règlement des différends.



### **Marie-Ange DEBON**

**Directrice Générale Adjointe Groupe SUEZ,  
Directrice Générale Division Internationale**

---

Marie-Ange DEBON est diplômée d'HEC et de l'ENA, et est titulaire d'une maîtrise de droit.

Elle est Vice-Présidente et à ce titre Administratrice du Bureau de MEDEF International ainsi que Présidente des Conseils de chefs d'entreprise France-Azerbaïdjan et France-Géorgie.

Elle a rejoint le groupe SUEZ en juin 2008 en tant que Secrétaire Général et est, depuis avril 2013, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Internationale de SUEZ (26 000 collaborateurs / 4 milliards d'euros de revenus en 2016).

Marie-Ange DEBON est Membre du Conseil d'Administration de TECHNIP FMC, société cotée sur les marchés Euronext Paris (membre du CAC 40) et NYSE.

Marie-Ange DEBON était en 2015 l'une des trois représentantes françaises de l'initiative Women-20 du G20.

Elle a été Membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers de 2008 à 2014.

De 1990 à 1994, Marie-Ange DEBON a été Magistrat à la Cour des Comptes. Elle a ensuite rejoint France 3 où elle a été Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources. Elle a par la suite intégré le groupe Thomson (devenu Technicolor) en novembre 1998, en tant que Directeur Financier Adjoint, puis comme Secrétaire Général à compter de juillet 2003.





### **Branko Milanovic**

Économiste, auteur de «Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization»

---

Branko Milanovic est « professeur présidentiel » invité auprès de l'école doctorale (Graduate Center) de l'université de la ville de New York (CUNY) et chercheur principal du LIS Center. Il est titulaire d'un doctorat d'économie de l'université de Belgrade ; sa thèse portait sur les inégalités de revenus en Yougoslavie. Pendant près de vingt ans, il a exercé les fonctions d'économiste principal au sein du département de la recherche de la Banque mondiale à Washington. De 2003 à 2005, il a été associé principal à la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Il a occupé plusieurs postes d'enseignement à l'université du Maryland (de 2007 à 2013) et à l'École d'études internationales avancées Paul H. Nitze de l'université Johns Hopkins (de 1997 à 2007).

Les travaux de Milanovic portent essentiellement sur les inégalités de revenus au niveau national et à l'échelle mondiale ainsi que dans l'histoire, au sein des sociétés préindustrielles (dans l'Empire romain, l'Empire byzantin et la France pré-révolutionnaire). Il a publié un certain nombre d'articles sur la méthodologie et les données empiriques des études relatives à la distribution des revenus dans le monde et sur les effets de la mondialisation (notamment dans les revues *Economic Journal*, *Review of Economics and Statistics*, *Journal of Economic Literature*, *Journal of Political Philosophy*). Son ouvrage *The Haves and the Have-nots: A Brief and Idiosyncratic History of Global Inequality* (2011) a été traduit en sept langues et élu meilleur livre de l'année 2011 par le magazine *The Globalist*. Son dernier ouvrage, *Global Inequality: A New Approach for the Age of Globalization* (2016), traite des aspects économiques et politiques de la mondialisation, en particulier de la redéfinition des cycles de Kuznets.



## **Philippe Jahshan** Président de l'ONG Coordination Sud

---

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) avec une spécialisation dans les Relations internationales et les métiers du développement, Philippe Jahshan s'est engagé dans les ONG et notamment à Solidarité Laïque depuis 2002. Après avoir occupé plusieurs fonctions de chef de projets, il en est devenu en 2009 le délégué aux actions internationales puis en 2016 le délégué aux Relations extérieures.

Parallèlement, Philippe a exercé plusieurs mandats dans des collectifs de la solidarité internationale : coordinateur du Réseau Euromed France (2005-2008), administrateur (à partir de 2006) puis président du F3E (2010-2012) et administrateur de Coordination SUD depuis 2010.

Au sein de Coordination SUD, Philippe Jahshan s'est particulièrement investi sur les questions européennes. Référent Europe de Coordination SUD, il a représenté Coordination SUD au sein de Concord, dont il a co-présidé le Forum Politique (Policy Forum) entre 2011 et 2012, et en a été le représentant au Forum politique pour le développement de la Commission Européenne jusqu'en 2015.

Elu au Bureau de Coordination SUD en 2012, il y a exercé les fonctions de trésorier puis de vice-président. Depuis janvier 2015, Philippe Jahshan est Président de Coordination SUD. Il est membre du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, et de son Bureau au titre du collègue ONG. Il siège au Conseil d'administration de l'AFD et depuis novembre 2015, est membre du Conseil économique, social et environnemental où il préside le groupe des associations. A ce titre, Philippe Jahshan a été rapporteur au Cese d'un avis sur la Coopération française dans le cadre de de l'agenda 2030 du développement durable.

Enfin, en octobre 2016, il est élu président du Mouvement Associatif (la coordination des collectifs associatifs français) où il représente Coordination Sud.



**Paul Romer**  
Chef économiste de la Banque Mondiale

---

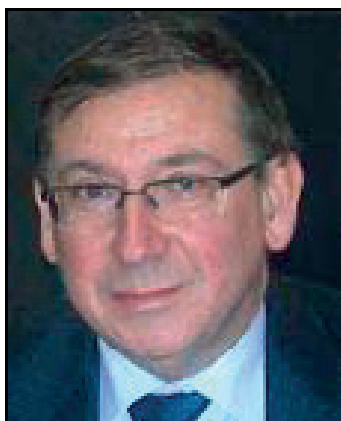
Paul Romer a pris ses fonctions d'économiste en chef du Groupe de la Banque mondiale le 3 octobre 2016.

Il était auparavant professeur à l'université de New York, où il a récemment dirigé le Marron Institute of Urban Management, un établissement consacré aux questions de gouvernance urbaine. Une fonction qui témoigne du postulat porté par Paul Romer et selon lequel la hausse de la croissance dans les pays en développement passe plus par le renforcement des capacités à l'échelon de l'administration locale que par des capacités supplémentaires à l'échelle nationale. Ce postulat, à l'instar des travaux précédents de Paul Romer sur les politiques publiques nationales susceptibles d'accélérer la croissance économique liée au progrès technique, repose sur la conviction que les mesures permettant d'accroître le taux de croissance tendanciel de l'économie sont les plus à même d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants dans le monde entier.

Paul Romer avait auparavant exercé à la Graduate School of Business de l'université Stanford. À la même période, il a fondé Aplia, une entreprise de technologies de l'éducation ayant pour objet d'accroître les efforts d'apprentissage de l'élève et de l'étudiant. Il a enseigné l'économie dans plusieurs autres universités : Californie-Berkeley, Chicago et Rochester. En 2002, il a reçu le prix Recktenwald en reconnaissance de ses travaux sur le rôle des idées dans la croissance économique. Il est titulaire d'une licence en sciences des mathématiques et d'un doctorat en économie délivrés par l'université de Chicago et a effectué son deuxième cycle universitaire au Massachusetts Institute of Technology et à l'université Queen's.

## Intervenants de la seconde table ronde

---



**Jean-Luc Demarty**  
Directeur Général du Commerce  
à la Commission européenne

---

Jean-Luc DEMARTY est Directeur Général du Commerce à la Commission européenne depuis janvier 2011.

La Politique Commerciale Commune est une des plus importantes politiques de l'Union européenne dont elle est une compétence exclusive.

A ce titre, la Direction Générale du Commerce est responsable de la négociation, de l'application et de la mise en œuvre des accords commerciaux bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux relatifs aux marchandises, aux services, aux investissements, aux marchés publics et à la propriété intellectuelle.

La DG Commerce est également responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la législation relative au commerce, en particulier des mesures de défense commerciale comme l'anti-dumping.

Les principales négociations en cours sont la négociation multilatérale du Doha Round à l'OMC, le Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (TTIP) avec les Etats-Unis, les accords de libre-échange avec le Japon, l'Inde, le MERCOSUR, le Mexique, plusieurs pays de l'ASEAN, et les négociations plurilatérales de Genève sur les services (TISA) et les biens et services environnementaux (EGA).

Avant la DG Commerce, Jean-Luc DEMARTY a été Directeur Général de l'Agriculture et du Développement Rural à la Commission européenne de 2005 à 2010, après avoir occupé différents postes de senior management dans cette Direction Générale et à la Direction Générale de la Recherche.

Auparavant, Jean-Luc DEMARTY a travaillé pour Jacques DELORS, d'abord de 1981 à 1984 comme conseiller à son Cabinet de Ministre de l'Economie et des Finances de la République française, puis de 1988 à 1995 comme conseiller à son Cabinet de Président de la Commission européenne. Il a également occupé diverses fonctions d'analyste et conseiller en politique économique, notamment agricole au Ministère de l'Economie et des Finances de la République française.

Jean-Luc DEMARTY est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris (X71) et de l'Ecole du Génie Rural et des Eaux et Forêts de Paris (1976). Il est né en 1952 à Reims en Champagne, où il a fait ses études secondaires chez les Jésuites. Il vit à Bruxelles avec son épouse. Ils sont parents de trois enfants et grands-parents.



**Sébastien Jean**  
Directeur général du CEPII

---

Sébastien Jean est directeur du CEPII, le principal centre français de recherche et d'expertise en économie internationale ([www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)). Il est également directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et associé au Nottingham Centre for Research on Globalisation and Economic Policy (GEP, RU) ainsi qu'au CESifo (Munich). Il a travaillé précédemment à l'OCDE et au CEPII et a enseigné dans diverses institutions. Ses travaux d'expertise et de recherche sont principalement liés au commerce international et aux politiques commerciales.



**Yann Delabrière**  
Président de Faurecia

---

Né le 19 décembre 1950, Yann Delabrière est diplômé de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole Nationale d'Administration et agrégé de Mathématiques.

Il commence sa carrière à la Cour des Comptes puis au cabinet du Ministère du Commerce Extérieur.

Après avoir exercé les responsabilités de Directeur Financier à la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) puis au sein du Groupe Printemps, il rejoint le Groupe PSA Peugeot Citroën en 1990 en qualité de Directeur Financier et intègre le Comité exécutif de PSA Peugeot Citroën en 1998. Il fut également Président-Directeur Général de Banque PSA Finance, l'entité de crédit à la consommation du Groupe.

Avant d'être nommé, le 16 février 2007, Président-Directeur Général de Faurecia, Yann Delabrière était administrateur de Faurecia depuis 1996 et Président de son Comité des comptes. Depuis le 1er juillet 2016, il est Président du Conseil d'Administration de Faurecia.

Il est membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de Cap Gemini.



## **Pervenche Berès**

### Députée européenne

---

Née en 1957, Pervenche Berès est membre du Parlement européen depuis 1994.

Présidente de la Délégation socialiste française depuis juin 2014. Coordinatrice S&D de la commission ECON depuis juin 2016.

Membre titulaire de la commission des Affaires économiques et monétaires, membre suppléant de la commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, et de la commission des affaires institutionnelles. Ancien membre suppléant de la commission spéciale « TAXE I » et « TAXE II » et membre suppléant de la commission d'enquête « PANA ».

Elle a été nommée en 2014, rapporteur sur «Le cadre de gouvernance économique de l'UEM : challenges et défis» et en 2015 rapporteur sur «Une capacité budgétaire pour la zone euro».

Au sein du Parlement élu en 2009, elle fut présidente de la commission de l'Emploi et des affaires sociales et membre suppléante de la commission Economique et monétaire. Elle a été rapporteur de la commission temporaire sur la crise financière, économique et sociale.

Elle fut également présidente de la commission Economique et monétaire (2004-2009), chef de la délégation socialiste française et vice-présidente du groupe socialiste au Parlement européen (juin 1997-juin 2004).

De décembre 1999 à octobre 2000, elle a été vice-présidente de la délégation du Parlement européen à la Convention chargée d'élaborer une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle a également été membre de la Convention européenne chargée de rédiger une Constitution pour l'Europe de février 2002 à juillet 2003.

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, elle a travaillé de 1981 à 1988 et de 1993 à 1994 en tant qu'administratrice à l'Assemblée Nationale. De 1988 à 1992, elle fut conseillère pour les affaires internationales et européennes auprès de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.



**Guntram Wolff**  
Directeur de l'Institut Bruegel

---

Guntram Wolff est directeur de Bruegel. Ses recherches portent sur l'économie et la gouvernance européenne, sur la politique budgétaire, la finance internationale, l'Allemagne, la France et le Japon. Il témoigne régulièrement auprès de conseil des ministres des finances européens (ECOFIN), des parlements européen, français et allemand et il est membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du premier ministre.

Avant de rejoindre Bruegel, il a travaillé à la Commission européenne sur la macroéconomie et la réforme de la gouvernance de la zone euro. Avant cela, il coordonnait l'équipe de recherche sur la politique budgétaire à la Deutsche Bundesbank. Il a également travaillé en tant que conseiller pour le Fonds monétaire international.

Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Bonn, a étudié l'économie à Bonn, Toulouse, Pittsburgh et Passau et enseigné l'économie à l'Université de Pittsburgh. Il a publié de nombreux articles dans des revues académiques reconnues.

## Intervenants de la troisième table ronde

---



**Philippe Aghion**  
Professeur au Collège de France

---

Philippe Aghion est professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « Institutions, Innovation, et Croissance » et il enseigne également à Harvard et à la London School of Economics. Auparavant, il a été professeur à l'Université de Harvard, au Massachusetts Institute of Technology, au CNRS, à l'Université d'Oxford, et à University College London. En 2001 il a reçu la Yrjo Jahnsson Award qui récompense le meilleur économiste

européen de moins de 45 ans, puis la John Von Neumann Award en 2011. Il est Fellow de la Société d'Économétrie et de l'American Academy of arts and Sciences.

Ses travaux portent principalement sur la théorie de la croissance et l'économie de la connaissance. Avec Peter Howitt il a développé le modèle Schumpétérien de croissance économique. Il est plus particulièrement l'auteur de *Endogenous Growth Theory* (MIT Press, 1998), *Competition and Growth* (MIT Press, 2006), *Inequality, Growth, and Globalization – Theory, History and Policy*, avec Jeffrey Williamson (Cambridge University Press, 1999) ; *Education et Croissance*, avec Elie Cohen (La Documentation française, 2004) ; *Les leviers de la croissance française*, avec Gilbert Cette, Elie Cohen, et Jean Pisani (La Documentation française, 2007), *Repenser L'Etat*, avec Alexandra Roulet (Seuil, 2011), et *Repenser la croissance économique* (Fayard, 2016).



**Martin Kaufman**  
Directeur adjoint du Département de la stratégie,  
des politiques et d'examen, FMI

---

Martin Kaufman est directeur adjoint du Département de la stratégie, des politiques et d'examen du FMI. Il supervise les travaux sur les questions relatives au secteur extérieur. Il possède une importante expérience du travail de surveillance et de programme, notamment sur des missions de premier plan dans des pays au Brésil et au Mexique. Avant de rejoindre le Fonds, il a développé son expérience en matière de politique économique auprès de la Banque centrale d'Argentine et a enseigné la politique monétaire et la macroéconomie.





## **Juan Manuel Gómez Robledo** Ambassadeur du Mexique en France

---

Juan Manuel GÓMEZ-ROBLEDOS, Ambassadeur du Mexique en France, né à Mexico en 1959, est marié et père de quatre enfants. Il est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Paris I (Panthéon- Sorbonne) décroché en 1980, d'une maîtrise en droit public de l'Université de Paris X (Nanterre), ainsi que d'un master en affaires internationales de l'Institut d'Études Politiques de Paris, obtenu en 1982.

Membre du service extérieur mexicain depuis 1988, c'est en 2001 qu'il a été promu au rang d'Ambassadeur.

Il est membre de la Commission du droit international des Nations Unies (2012-2016, réélu pour la période 2016-2020) où il exerce les fonctions de Rapporteur spécial sur l'application provisoire des traités.

Il a occupé le poste de Secrétaire d'État mexicain aux Affaires multilatérales et aux Droits de l'Homme de décembre 2006 à septembre 2015.

De mars 2004 à décembre 2006, il a été Représentant permanent adjoint à la Mission permanente du Mexique aux Nations Unies. En tant que Conseiller juridique du Ministère mexicain des Relations extérieures au cours de la période 2000-2004, il a agi en qualité d'agent du Mexique auprès de la Cour internationale de justice dans le cas Avena et autres ressortissants mexicains (le Mexique contre les États-Unis) et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans de nombreux cas.

De 1998 à novembre 2000, il a assumé les fonctions de Représentant permanent adjoint à la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation d'États Américains (OEA) à Washington. De 1995 à 1998, il a exercé la charge de Conseiller pour les affaires humanitaires et le désarmement à la Mission permanente du Mexique auprès du Bureau des Nations Unies à Genève.



## **Liina Carr**

Secrétaire confédérale à la Confédération Européenne des Syndicats

---

Née à Tallinn, Estonie en 1968

Liina Carr a été élue Secrétaire confédérale de la CES lors du Congrès de Paris en 2015. Née à Paide en Estonie, Liina a été la Secrétaire internationale de la Confédération des syndicats estoniens de 2004 à 2015.

Elle a travaillé dans le secteur privé en Estonie et en Grande-Bretagne et étudié le droit au Collège d'économie de Tallinn avant d'obtenir sa licence en droit avec mention très bien à l'Université de Kent au Royaume-Uni en 1999. Elle reste alors en Angleterre travaillant tout d'abord comme assistante dans l'enseignement universitaire puis à la direction du département comptabilité d'une branche locale du Service national de santé. En 2002, elle retourne en Estonie où elle est nommée au poste de coordinatrice pour l'intégration européenne et la formation à la Confédération des syndicats estoniens (EAKL).

Liina a terminé en 2004 une maîtrise en droit européen et droit des institutions à l'Académie Nord en Estonie. Elle devient également un membre actif du Comité économique et social européen (CESE), en qualité de Présidente du Comité consultatif de l'Espace économique européen et Vice-présidente du groupe des travailleurs, ainsi qu'au sein de l'Observatoire du marché unique.



## **Hendrik Bourgeois**

**Directeur des affaires publiques  
de General Electric Europe**

---

Vice-Président des affaires européennes de GE (General Electric Company) depuis 2011, Hendrik Bourgeois est en charge des relations de GE avec les différents gouvernements en Europe et les Institutions Européennes.

Hendrik Bourgeois était précédemment directeur juridique EMEA de GE et auparavant, directeur juridique de GE Industrial Systems. Avant de rejoindre GE, Hendrik Bourgeois était avocat chez Jones Day, basé à Washington et à Bruxelles où il a pratiqué le droit antitrust américain et le droit à la concurrence en Europe.

Hendrik Bourgeois est diplômé en droit de l'université de Gand en Belgique et est titulaire d'un master en droit à l'université de Harvard aux Etats-Unis. Il a été membre du barreau de Bruxelles et toujours membre du barreau de New York.

Au cours de sa carrière, Hendrik s'est spécialisé en droit de la concurrence européenne, fusion et acquisition, commerce international et conformité. Hendrik Bourgeois est régulièrement invité à s'exprimer sur une grande variété de questions politiques et juridiques européennes.

Hendrik Bourgeois a été Président de la Chambre de Commerce Américaine auprès de l'Union Européenne d'octobre 2011 à octobre 2014.



**Philippe Martin**  
Professeur d'Économie,  
Département d'économie, Sciences Po, Paris

---

Research fellow en macroéconomie internationale et commerce international au Centre for Economic Policy Research (CEPR), Londres et co-directeur du programme de macroéconomie, Cepremap, Paris.

Membre du Conseil d'Analyse Economique du Premier Ministre De 2015 à 2016 il a été le conseiller économique Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'industrie et du numérique. Il était auparavant directeur du département d'économie de Sciences Po (2008-2013) et a aussi été professeur à la Paris School of Economics (2000-2008) ainsi qu'au Graduate Institute de Genève. Il a été économiste à la Federal Reserve Bank de New York (2001-2002) et a enseigné à la London School of Economics. Il était a été co-éditeur de la revue Economic Policy et consultant à la Banque Mondiale et la Banque de France.

Ses travaux de recherche portent sur le domaine de la macroéconomie internationale, de la finance internationale et du commerce et ont été publiés dans des revues scientifiques internationales (American Economic Review, Quarterly Journal of Economics, Review of Economic Studies, Journal of International Economics) ainsi que des livres. Il a été membre junior de l'Institut Universitaire de France et a récompensé du titre de meilleur jeune économiste français en 2002.

Il a obtenu le diplôme de Sciences Po, Paris en 1987, un master en économie de l'université Paris-Dauphine en 1988 et son doctorat d'économie de Georgetown University, Washington DC en 1992.

## Conclusion des entretiens

---



**Angel Gurría**  
Secrétaire général de l'OCDE

---

Né le 8 mai 1950 à Tampico, au Mexique, M. Angel Gurría est arrivé à l'OCDE à l'issue d'une brillante carrière accomplie dans la fonction publique où il a occupé notamment deux postes ministériels.

Lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères du Mexique, de décembre 1994 à janvier 1998, M. Gurría avait fondé son approche des enjeux mondiaux sur le dialogue et la recherche du consensus. En tant que ministre des Finances et du Budget, de janvier 1998 à décembre 2000, M. Gurría avait, pour la première fois depuis une génération, réussi à guider l'économie mexicaine lors d'un changement de gouvernement en évitant que se reproduise une crise financière du type de celles qui avaient jalonné les précédentes périodes de transition.

TRÉSOR  
DIRECTION GÉNÉRALE